

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 26 JUIN 2013**- RESTRUCTURATIONS DES INSPECTIONS DE FISCALITE IMMOBILIERE (FI) :**

Suite à une déclaration liminaire des Organisations Syndicales, jointe en annexe, la direction a assuré qu'il n'y avait aucun complot dans la réforme des FI.

Cette réforme aurait été décidée pour pallier les difficultés de gestions de pôles de 2 ou 3 agents.

Les suppressions d'emplois suite à la réforme de 2003 (passage de 27 agents à 20 agents actuellement) correspondraient à l'évolution des missions ainsi que des textes législatifs avec la diminution de la masse de contribuables à gérer (suppression plus-value, baisse du seuil de l'ISF, etc ...).

La direction a ajouté qu'il existait 3 projets différents, à savoir le regroupement total des FI sur Bobigny (qui avait la préférence de la direction), l'adossement des FI au réseau des sous-préfectures (Bobigny, Le Raincy, Saint-Denis) et l'adossement des FI aux Pôles enregistrements (4 structures).

La solution choisie a été la création de 4 FI accolées aux Pôles d'enregistrement, avec pour objectif de créer des conditions de travail meilleures en tenant compte des contraintes des uns et des autres, avec le traitement individuel de chaque cas et la garantie de résidence pour ceux qui ne souhaitent pas modifier leur lieu de travail.

La direction a confirmé que la FI n'est pas sanctuarisée, la DDFIP ne pouvant prendre des engagements sur le maintien des emplois qu'elle ne pourrait tenir. Seul le contrôle fiscal est sanctuarisé au niveau national.

La direction a également rappelé que 100 collègues doivent arriver au 01/09/2013 pour combler les vacances d'emplois. Il n'existerait aucune réflexion à ce jour pour réduire les missions de la FI.

La direction a indiqué que des réunions ont été régulièrement tenues avec les agents depuis 18 mois, et qu'aucun agent de la FI n'est opposé à cette restructuration.

Les Organisations Syndicales ont répondu que **les agents n'ont pas eu le choix d'être pour ou contre cette restructuration. Les agents souhaitent que les réformes se fassent en tenant compte des mouvements de mutation.**

Devant la position des Organisations Syndicales s'opposant à cette restructuration, la direction a décidé de repousser celle-ci au 01/09/2014 pour continuer la réflexion collective dans le respect des garanties nationales, comme le demandent les Organisations Syndicales.

La direction a ajouté que sa bataille principale est de combler les vacances d'emplois, ce dont doutent les Organisations Syndicales.

En conclusion, ce projet étant repoussé au 01/09/2014 par la direction a été retiré du vote du CTL.

- DEMENAGEMENT DU BLANC MESNIL : Lors de la réception en audience mercredi matin 26/06/2013 à 11h30 d'une trentaine d'agents du site de Blanc-Mesnil accompagnés à leur demande par les organisations syndicales, le DDFIP a indiqué que 2 référés étaient actuellement en cours contre le propriétaire de l'immeuble Le Continental concernant les ascenseurs et la sécurité électrique du bâtiment. En effet, le DDFIP a précisé que pour lui, si les ascenseurs de l'immeuble Le Continental sont réparés dans les plus brefs délais, le site sera viable et pourra continuer à être occupé par les agents.

F.O DGFIP a signalé que les problèmes de sécurité ne résumaient pas aux problèmes d'ascenseur (problèmes de chauffage, d'infiltration d'eau, d'escaliers non éclairés ...).

La direction a ensuite présenté aux agents ses projets de réinstallation, à savoir :

. Soit la réimplantation des services de Blanc-Mesnil (SIP, SIE, PCE, Brigade) dans un immeuble à rénover (Le Bonaparte). Le nouveau SIP et le SIE d'Aulnay seraient quant à eux réimplantés dans un immeuble à construire, mitoyen de l'actuelle trésorerie recouvrement d'Aulnay.

. Soit la réimplantation de la totalité des services actuellement au Blanc-Mesnil sur les deux sites mitoyens d'Aulnay, l'actuelle trésorerie recouvrement étant agrandie et un immeuble nouveau construit.

. La rénovation du Bonaparte, immeuble situé derrière Le Continental, avec le même propriétaire, est prévue au mieux pour 2015.

La direction a tenté de jouer la montre pour maintenir à tout prix les agents du site du Blanc-Mesnil dans l'immeuble Le Continental jusqu'à la livraison de l'immeuble le Bonaparte, alors que ces derniers veulent en partir, pour des raisons de sécurité, dans les plus brefs délais. Les agents de Blanc-Mesnil présents ont fait pression sur la direction afin que cette dernière accepte de les reloger dans un nouvel immeuble situé à Villepinte, proche du RER, parmi l'ensemble d'immeubles neufs et moins chers en loyer qui existent à cet endroit.

Les agents ont exigé un calendrier précis. La direction a tenté, par de multiples artifices, de rejeter cette demande en avançant des arguments pour le moins fallacieux, comme le fait qu'aucun des immeubles de Villepinte n'ait la capacité d'accueil adaptée aux SIP, et donc n'auraient été proposés par l'administration. Devant la détermination de nos collègues, la direction, en désespoir de cause, et en reconnaissant que les cloisons du hall d'entrée d'un des immeubles peuvent être enlevées afin de créer un hall d'accueil adapté, a proposé aux agents présents **un calendrier qui est le suivant :**

- . **Consultation des agents du site du Blanc Mesnil dès la semaine suivant le CTL**
- . **15 jours après ce vote : Réunion avec la direction, les agents, les chefs de sites et de services, les représentants du CHS, du CTL et les OS**
- . **Prise de contact avec l'agence de location des immeubles du site de Villepinte**
- . **Signature du bail début septembre 2013 dans l'immeuble disponible et déménagement immédiat**

La direction a par ailleurs reconnu que dans ce dossier, lors de la création des SIP de Blanc-Mesnil, la direction générale avait un objectif l'emportant sur le principe de réalité, à savoir la création de SIP à tout prix pour faire de la statistique et que cette politique avait été arrêtée immédiatement dès l'arrivée du nouveau DDFIP dans le département, dans le cadre du respect des conditions de vie au travail et de la sécurité des agents.

Dans l'attente de ce déménagement, la direction s'est engagée :

- . Le vigile dont la présence doit s'arrêter au 15/07/2013 restera jusqu'au terme de l'occupation de l'immeuble le Continental par les agents de la DDFIP
- . Une salle va être mise en place avec un point d'eau, un réfrigérateur, des tables et des chaises

- **SUIVI DES ENGAGEMENTS DU CTL DU 18 AVRIL 2013 : Signalement des incidents** : Mise en ligne le 19/04/2013 sur Ulysse 93 d'un lien conduisant à la fiche de signalement. Les Organisations Syndicales ont demandé à la direction que ce lien soit au 1^{er} plan, visible et en couleur. La direction s'est par ailleurs engagée à faire un rappel de la procédure de signalement à tous les chefs de service.

- QUESTIONS DIVERSES :

Restrictions budgétaires : La direction a reconnu que la situation était difficile et qu'il y aurait des difficultés pour assurer les dépenses d'investissement durant le dernier semestre 2013, que la priorité est donnée à la sécurité des agents et des bâtiments. Les Organisations Syndicales ont répondu que les services connaissent une situation de pénurie qui s'aggrave de jour en jour.

Sur l'initiative de **F.O DGFIP**, les questions diverses suivantes ont été posées :

- **Conditions de travail du Service produits divers : F.O DGFIP a alerté la direction sur les conditions de travail des agents ce service et des agents d'accueil du site Moulin.** La direction a répondu qu'une opération de rattrapage et de lutte contre la prescription passant de 30 ans à 5 ans est en place depuis déjà, un an, que la mise à jour des dossiers ainsi qu'une opération massive de relance des redevables et de l'accueil des redevables est en cours et se poursuivra durant un an encore avec l'aide de vacataires.

- **Déménagement du Service de la redevance audiovisuelle à Drancy Municipale suite à la réorganisation de la FI** : La direction a assuré que rien n'était fait et qu'il n'y avait à ce jour que des projets, en précisant par ailleurs que le chef du site n'avait pas montré les bureaux donnant sur la rue aux agents concernés lors de la visite du site.

- **Indemnités de stage des contrôleurs stagiaires** : La direction a répondu que la différence de taux entre les indemnités de stage versées aux contrôleurs provenait de leur filière d'origine. Le problème ne sera réglé, au niveau national, qu'à compter du 01/10/2013.

- **Situation des effectifs dans le département** : La direction a précisé que plus de C seraient affectés dans le 93 pour 2013 que de B (arrivant en 2014 à l'issue de leur période de stage) et que les CAP nationales ne se sont pas encore tenues. Elle a indiqué que les engagements pris par la Direction Générale concernant le comblement des emplois vacants au 01/09/2013 seraient tenus. **F.O DGFIP sera très vigilant sur ce point.**

- **Autorisations d'absence pour garde d'enfants malades : F.O DGFIP a alerté la direction sur les autorisations d'absence pour garde d'enfants malades qui sont de plus en plus refusés.** La direction a répondu qu'elle appliquait l'instruction de juillet 2012 Elle a indiqué qu'il n'y avait pas d'autorisations d'absences si les grèves des enseignants ou les opérations d'enfants étaient prévisibles.

- **Application de la charte Marianne** : La direction a indiqué que l'indication des **noms et prénoms des agents concernés est obligatoire sur les courriers administratifs.** **F.O DGFIP a alerté la direction sur le fait que ce principe pouvait mettre en danger la sécurité des agents** quand ceux-ci habitent la commune et que les usagers font l'objet de poursuites.

La direction a par contre indiqué que pour l'accueil physique il était autorisé de mettre simplement un prénom.

Vos représentants en CTPL : Didier DUCHESNE, Guilène LAHAYE, Philippe MASSON et Frédéric DELHAIE.

AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES

Permanence FO : Trésorerie Générale, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30